



Bordeaux le 25 juillet 2022

objet : demande d'ouverture dialogue social télétravail

pj : note DRH du 8 juillet 2022 relative au télétravail  
-ppt Etat exemplaire DGITM  
-Communication gouvernement état exemplaire

Monsieur le directeur,

La mise à jour de la note de service DIRM SA du 29 mars 2021 relative à l'organisation du télétravail dans les services par l'ouverture d'un dialogue social local apparaît nécessaire suite à la parution à des dates postérieures de l'accord ministériel du 23 février 2022 et de la diffusion récente de la note MTRCT/DRH du 8 juillet 2022 issue du 2ème COSUI télétravail ministériel (voir pj).

Outre ces dernières dispositions réglementaires, un groupe de travail « état exemplaire - sobriété énergétique et mobilité » initié par le gouvernement en présence de Mme Pannier-Runacher et de M. Guérini et des OS de la fonction publique s'est réuni le 29 juin dernier présentant une série de mesures à développer dont la mise en œuvre et le développement du télétravail font partie pour lutter contre les émissions de GES (voir pj).

Aussi l'ensemble des organisations syndicales du comité technique de la DIRM SA vous demande l'ouverture d'un dialogue social par la mise en place dès le mois de septembre d'un groupe de travail associant des représentants des différents services et les représentants du personnel. Il pourrait se conclure par la validation au prochain comité technique d'octobre 2022- seule instance locale habilitée à débattre du télétravail- de la note d'organisation du télétravail au sein de votre direction, en prenant en compte les personnels des lycées maritimes.

Les représentants du personnels souhaitent que l'ensemble des dispositions prévues dans les derniers textes ministériels soient débattues, notamment le nombre de jours autorisés, les jours flottants, l'application du télétravail dans les LPM, la formation sur le télétravail des chefs de service et des personnels, avec la communication d'un bilan détaillé de la mise en œuvre par services nous informant également des freins constatés ce mode d'organisation de travail (refus nets de télétravail ou d'extension en jours).

Recevez, monsieur le directeur, l'expression de notre considération,

Pour la FSU    Pour la CGT    Pour l'UNSA-CFDT    Pour FO

C. Choltus    O. Prévot    L. Peuch    M. Guignard